

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 780

19 avril 2006

SOMMAIRE

2000 Volts, S.à r.l., Strassen	37430	Faispro S.A., Luxembourg	37408
ABC Container, G.m.b.H., Mertert	37421	Game Invest S.A.H., Strassen	37422
ABC Container, G.m.b.H., Mertert	37422	Garance S.A., Mamer	37438
Agriculture Tourism Investment S.A., Luxembourg	37427	General Intermediate Marketing Services S.A., Luxembourg	37436
Akeler Portugal, S.à r.l., Luxembourg	37407	Georgia-Pacific Finance, S.à r.l., Luxembourg	37418
Alpmann Management S.A., Luxembourg	37425	Hickory Holding S.A., Luxembourg	37425
Alsace Lorraine Transports Luxembourg S.A., Livange	37406	Igero Holding S.A., Luxembourg	37425
Ameval Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	37426	Invest Control Services Administratifs, S.à r.l., Luxembourg	37427
Aurora Development S.A., Luxembourg	37427	Jasmin Holding S.A., Luxembourg	37425
Batos S.A. Holding, Luxembourg	37437	JT Immo, S.à r.l., Luxembourg	37394
Brume, S.à r.l., Luxembourg	37424	Komas Building Company, G.m.b.H., Steinsel	37440
Budowa S.A., Differdange	37394	LM-IS, S.à r.l., Luxembourg	37428
Budowa S.A., Differdange	37394	Luxcellence Advisory Company S.A., Luxembourg	37440
C.E.C.G., Comptoir Européen de Change et de Gestion S.A., Luxembourg	37426	Nei Haus S.A., Luxembourg	37420
Cableship Contractors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37431	Ouessant S.A., Luxembourg	37400
Carometal International, S.à r.l., Derenbach	37436	PI-VI International Holding S.A., Luxembourg	37427
Carometal International, S.à r.l., Derenbach	37437	Poncho Holding S.A., Luxembourg	37427
CB Richard Ellis SPE II Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg	37415	RTL Group S.A.	37409
CB Richard Ellis SPE II Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg	37418	S.A. Contraste Europe, Luxembourg	37426
Clairmont S.A., Luxembourg	37433	Skytec Group S.A., Alzingen	37434
Clairmont S.A., Luxembourg	37434	Skytec Group S.A., Alzingen	37435
Clamart International S.A.H., Luxembourg	37405	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37395
Cleveland S.A., Luxembourg	37424	Star Smif Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37399
Cleveland S.A., Luxembourg	37424	T.R.B. International S.A., Luxembourg	37394
Color-Center Lucien Steinhäuser, S.à r.l., Strassen	37428	TDS Europe S.A., Luxembourg	37399
Compagnie de Conseils et de Services S.A., Luxembourg	37421	Tirsa S.A.H., Luxembourg	37405
Crossroads S.A., Windhof	37426	VMR Fund Management S.A., Munsbach	37432
CVS Holding B.V., Luxembourg	37425	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	37429
Damali, S.à r.l., Luxembourg	37406	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	37429
Dolcelux S.A., Clemency	37423	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	37430
Dolcelux S.A., Clemency	37423	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	37430
European Fund Services S.A., Luxembourg	37428	World Consulting Company S.A.H., Luxembourg	37430

T.R.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 26.186.

L'Assemblée Générale du 15 octobre 2004 a:

- pris acte de la démission de Dirk C. Oppelaar,
- renouvelé le mandat de Johanna Fischmann, comme administrateur A, et Roeland P. Pels comme administrateur C, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010,
- nommé Loïc Berthet (né le 11 février 1955 à Lyon, France, demeurant Villa les 3 Mas La Rouillère à Ramatuelle France, comme administrateur A,
- nommé Roberto Enrique Aguirre Padilla (né le 13 janvier 1955 à Mexico, Mexique, demeurant Chemin des Prés-Galland 41 1222 Vesenz Suisse) et Michel Clemence (né le 27 février 1951 à Seleute Suisse, demeurant au 26, chemin des Crêts-de-Champel, Genève, Suisse) comme administrateur C jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Le 20 janvier 2006.

Extrait certifié conforme

J. Fischmann / R.P. Pels

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05440. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007883.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

JT IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 107.681.

Extrait de l'AGE du 9 janvier 2006

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 9 janvier 2006, concernant la société JT IMMO, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 107.681, que les modifications suivantes, non statutaires, sont intervenues:

- Cession par JT IMMO, S.à r.l., susdite, de 125 parts sociales de JT IMMO, S.à r.l., susdite, à la société ARTEM S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
- Cession par ALIZEE INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon, de 125 parts sociales de la susdite société JT IMMO, S.à r.l., à ARTEM S.A., susdite.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(008004.3/218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

BUDOWA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4575 Differdange.

H. R. Luxemburg B 29.525.

Die Bilanz am 31. Dezember 2002, einregistriert in Luxemburg, am 23. Januar 2006, Ref. LSO-BM05688, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 23. Januar 2006 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(007993.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

BUDOWA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4575 Differdange.

H. R. Luxemburg B 29.525.

Die Bilanz am 31. Dezember 2003, einregistriert in Luxemburg, am 23. Januar 2006, Ref. LSO-BM05686, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 23. Januar 2006 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(007996.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

In the year two thousand five, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B 109.806, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 June 2005, not yet published in the Mémorial C, the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 22 November 2005, not yet published and which corporate capital is set at GBP 2,798,020 (two million seven hundred and ninety-eight thousand and twenty Sterling Pounds).

The meeting elects as president Mrs Danielle Caviglia, lawyer, residing at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Giovanna Carles, employee, residing at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 139,901 (one hundred and thirty-nine thousand nine hundred and one) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities, the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 85,660 (eighty-five thousand six hundred and sixty Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of GBP 2,798,020 (two million seven hundred and ninety-eight thousand and twenty Sterling Pounds) to GBP 2,883,680 (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty Sterling Pounds) by creating and issuing 4,283 (four thousand two hundred and eighty-three) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20 (twenty Sterling Pounds) each, to be subscribed and paid in as follows:

Investor	Class 1 Shares		Class 2 Shares		Class 3 Shares		Class 4 Shares		Total new shares	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	34,100	1,705	34,100	1,705	16,080	804	1,380	69	85,660	4,283

(2) Acknowledgement that the existing shareholders which do not participate in the share capital increase, declare to renounce to their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

(3) Acknowledgement that after share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21,600	21,600	10,719	352	54,271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3,992	3,992	1,882	162	10,028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2,396	2,396	1,228	-	6,020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	23,612	23,612	11,140	957	59,321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	5,789	5,789	2,731	235	14,544
Total	57,389	57,389	27,700	1,706	144,184

(4) Decision to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate capital

5.1 The share capital is fixed at GBP 2,883,680.- (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty pounds sterling) represented by 57,389 (fifty-seven thousand three hundred and eighty-nine) Class 1 Shares, 57,389 (fifty-seven thousand three hundred and eighty-nine) Class 2 Shares, 27,700 (twenty-seven thousand seven hundred) Class 3 Shares and 1,706 (one thousand seven hundred and six) Class 4 Shares with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each (the «Shares»).

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

(5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 85,660.- (eighty-five thousand six hundred and sixty Sterling Pounds) in order to raise it from its amount of 2,798,020 (two million seven hundred and ninety-eight thousand and twenty Sterling Pounds) to GBP 2,883,680 (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty Sterling Pounds) by creating and issuing 4,283 (four thousand two hundred and eighty-three) new shares (as detailed below) having the same rights and obligations as the existing shares and having a par value of GBP 20.- (twenty Sterling Pounds) each.

Subscription and Payment

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l., hereby represented by Mrs Danielle Caviglia, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, which declared to subscribe and pay in as follows:

Investor	Class 1 Shares		Class 2 Shares		Class 3 Shares		Class 4 Shares		Total new shares	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	34,100	1,705	34,100	1,705	16,080	804	1,380	69	85,660	4,283

These new shares have been fully paid up in cash so that the amount of GBP 85,660.- (eighty-five thousand six hundred and sixty Sterling Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Acknowledgement

The general meeting of the shareholders acknowledges that the existing shareholders which do not participate in the share capital increase hereby declare to renounce to their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

Fiscal Assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at hundred twenty-six thousand five hundred forty-seven euro and forty-nine cents (126,547.49 EUR) at the current European Central Bank currency rate fixed at GBP 0.6769 against EUR 1.00.

The general meeting of the shareholders of the Company acknowledges that after share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class 1 Shares	Class 2 Shares	Class 3 Shares	Class 4 Shares	Total Shares
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21,600	21,600	10,719	352	54,271
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3,992	3,992	1,882	162	10,028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2,396	2,396	1,228	-	6,020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	23,612	23,612	11,140	957	59,321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	5,789	5,789	2,731	235	14,544
Total	57,389	57,389	27,700	1,706	144,184

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital which shall read as follows:

«Art. 5. Corporate capital

5.1 The share capital is fixed at GBP 2,883,680.- (two million eight hundred and eighty-three thousand six hundred and eighty pounds sterling) represented by 57,389 (fifty-seven thousand three hundred eighty-nine) Class 1 Shares, 57,389 (fifty-seven thousand three hundred and eighty-nine) Class 2 Shares, 27,700 (twenty-seven thousand seven hundred) Class 3 Shares and 1,706 (one thousand seven hundred and six) Class 4 Shares with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each (the «Shares»).

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.806, constituée suivant acte par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 2005, pas encore publié dans le Mémorial C, dont les Statuts constitutifs ont été amendés pour la dernière fois conformément à un acte notarié du 22 novembre 2005 non encore publié et dont le capital social est fixé à GBP 2.798.020 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt livres sterling).

L'assemblée est présidée par Mme Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Giovanna Carles, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les Associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 139.901 (cent trente-neuf mille neuf cent un) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision d'augmenter le capital social de le Société par un montant de GBP 85.660 (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 2.798.020 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt livres sterling) à GBP 2.883.680 (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling) par l'émission et la création de 4.283 (quatre mille deux cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres sterling) chacune, être souscrit et déposé comme suit:

Investisseur	Parts sociales de classe 1		Parts sociales de classe 2		Parts sociales de classe 3		Parts sociales de classe 4		Total	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	34.100	1.705	34.100	1.705	16.080	804	1.380	69	85.660	4.283

(2) Reconnaissance que les associés existants qui ne participent pas à l'augmentation de capitale de capital déclarent renoncer à leur droit de souscrire aux nouvelles parts sociales de la Société et de participer à l'augmentation de capital social.

(3) Reconnaissance qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseur	Parts sociales de classe 1	Parts sociales de classe 2	Parts sociales de classe 3	Parts sociales de classe 4	Parts sociales au total
	STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21.600	21.600	10.719	352
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3.992	3.992	1.882	162	10.028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2.396	2.396	1.228	-	6.020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	23.612	23.612	11.140	957	59.321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	5.789	5.789	2.731	235	14.544
Total	57.389	57.389	27.700	1.706	144.184

(4) Décision de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à GBP 2.883.680,- (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling) représenté par 57.389 (cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de Classe 1, 57.389 (cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de Classe 2, 27.700 (vingt-sept mille sept cents) parts sociales de Classe 3 et 1.706 (mille sept cent six) parts sociales de Classe 4 ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune (les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des Associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi et par les présents Statuts.»

(5) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des Associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de GBP 85.660,- (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 2.798.020 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt livres sterling) à GBP 2.883.680 (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling) par l'émission et la création de 4.283 (quatre mille deux cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

Souscription et Paiement

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l., associé de la Société ici représentée par Mme Danielle Caviglia, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la personne présente et le sous-signé notaire restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que l'acte auprès des autorités compétentes, et qui déclare souscrire comme suit:

Investisseur	Parts sociales de classe 1		Parts sociales de classe 2		Parts sociales de classe 3		Parts sociales de classe 4		Total	
	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No	(GBP)	No
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l. . .	34.100	1.705	34.100	1.705	16.080	804	1.380	69	85.660	4.283

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de GBP 85.660 (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante livres sterling) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

L'assemblée générale des associés prend acte que les associés existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital déclarent renoncer à leur droit de souscrire aux nouvelles parts sociales de la Société et de participer à l'augmentation de capital.

Evaluation Fiscale

Pour les besoins du calcul des obligations fiscales, l'apport est évalué à cent vingt-six mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-neuf cents (126.547,49 EUR) au taux de change actuellement fixé par la Banque centrale Européenne de GBP 0,6769 pour EUR 1,00.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société reconnaît qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseur	Parts sociales de classe 1	Parts sociales de classe 2	Parts sociales de classe 3	Parts sociales de classe 4	Parts sociales au total
	STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.1	21.600	21.600	10.719	352
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.2	3.992	3.992	1.882	162	10.028
STAR 1 UK LIMITED PARTNERSHIP No.3	2.396	2.396	1.228	-	6.020
UBERIOR INFRASTRUCTURE INVESTMENTS (No.2) LIMITED	23.612	23.612	11.140	957	59.321
AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No.1), S.à r.l.	5.789	5.789	2.731	235	14.544
Total	57.389	57.389	27.700	1.706	144.184

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à GBP 2.883.680,- (deux millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts livres sterling) représenté par 57.389 (cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de Classe 1, 57.389 (cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de Classe 2, 27.700 (vingt-sept mille sept cents) parts sociales de Classe 3 et 1.706 (mille sept cent six) parts sociales de Classe 4 ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune (les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des Associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi et par les présents Statuts.»

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille huit cents euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: D. Caviglia, G. Carles, A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2005, vol. 899, fol. 59, case 3. – Reçu 1.270,36 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(003051.3/239/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

STAR SMIF INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 109.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(003054.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.601.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 15 juillet 2005, les actionnaires de la société TDS EUROPE S.A. ont décidé:

1. de ratifier la co-optation de Monsieur Dominique Ransquin, résidant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, en tant qu'administrateur de la société, et de renouveler son mandat avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

2. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Jos Opdeweegh, avec adresse professionnelle au Koningsstraat, 39, B-3900 Overpel,
- Horst Kingspor, avec adresse professionnelle au Weg op Halen, 2, B-3450 Geetbets,
- Segers Marinus, avec adresse professionnelle au Bornevedlstraat, 65, NL-6121 HJ Born,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

3. de renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007924.3/581/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

OUESSANT S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 3.499.950,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 74-80, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 113.663.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Koepp, ingénieur, né à Luxembourg, le 16 août 1956 (matricule n° 1956 0816 238), époux de Madame Danielle Kieffer, demeurant à L-8415 Steinfort, 29, Cité Herrenfeld, déclarant être marié sous le régime matrimonial de la séparation de biens.

2.- Madame Chantal Koepp, femme au foyer, née à Ettelbruck, le 11 juillet 1960 (matricule n° 1960 0711 248), épouse de Monsieur Daniel Bourone, demeurant à L-7391 Blaschette, 2, rue Neuve, déclarant être mariée sous le régime matrimonial de la communauté de biens.

3.- Monsieur François Joseph dit Francis Koepp, indépendant, né à Ettelbruck, le 21 décembre 1961 (matricule n° 1961 1221 293), époux de Madame Carole Jacoby, demeurant à L-1521 Luxembourg, 76, rue Adolphe Fischer, déclarant être marié sous le régime matrimonial de la séparation de biens.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de OUESSANT S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.3. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet toute activité commerciale liée notamment à l'hôtellerie et à la restauration.

4.2. La Société a également pour objet toute activité commerciale, financière, industrielle et toutes transactions relatives développement et la vente, pour son propre compte, de prestations commerciales.

4.3. La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, aux activités et prestations commerciales.

4.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.5. La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations commerciales, techniques et financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante (EUR 3.499.950,-) euros représenté par soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (69.999) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

- 6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.
- 6.2. Les actions de la société peuvent être créées, au choix des actionnaires, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- 6.3. En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 7. Assemblée des Actionnaires de la Société

- 7.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 7.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 7.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- 7.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

- 8.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.
- 8.2. Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.
- 8.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 8.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- 8.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.
- 8.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.
- 8.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 8.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société

- 9.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins un ou plusieurs administrateurs A, un ou plusieurs administrateurs B et un ou plusieurs administrateurs C, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.
- 9.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 9.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration de la Société

- 10.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

10.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

10.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

10.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

10.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

11.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

12.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées

14.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers:

- par la signature conjointe d'au moins un administrateur A avec celle d'au moins (i) un administrateur B ou (ii) un administrateur C, ou;
- par la signature individuelle d'un administrateur A ou;
- par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conflit d'intérêts

15.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 16. Commissaire

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

16.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 17. Exercice social

17.1. L'exercice social commencera le 21 décembre de chaque année et se terminera le 20 décembre de chaque année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices

18.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

18.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 19. Dissolution et liquidation

19.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Droit applicable

20.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 20 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés ont déclaré souscrire les actions comme suit:

- M. Carlo Koepp, déclare souscrire à vingt-trois mille trois cent trente-trois (23.333) Actions;
- M. François Koepp, déclare souscrire à vingt-trois mille trois cent trente-trois (23.333) Actions;
- Madame Chantal Koepp, déclare souscrire à vingt-trois mille trois cent trente-trois (23.333) Actions;

Les soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (69.999) Actions souscrites par les comparants ont été intégralement libérées par l'apport en nature d'un ensemble immobilier hôtelier, sis à L-1520 Luxembourg, 74-80, rue Adolphe Fischer, avec un ensemble de meubles et équipement, inscrit au cadastre comme suit:

Ville De Luxembourg, Ancienne commune de Hollerich, section Ho A De Hollerich

- a) numéro cadastral 361/2232, lieu-dit «rue Adolphe Fischer», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 01,10 are,
- b) numéro cadastral 380/2859, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 01,60 are,
- c) numéro cadastral 380/2860, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 01,60 are,
- d) numéro cadastral 380/ 2861, même lieu-dit, place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 01,00 are.

Titre de propriété

L'immeuble ci-avant décrit sub a) avait été acquis par les époux Paul Koepp-Muller Marie-Josée de Luxembourg, sur les époux Joseph Bastian-Konsbruck Georgette de Roodt/Syr, aux termes d'un acte de vente, reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 janvier 1977, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 février 1977, volume 722, numéro 89.

L'immeuble ci-avant décrit sub b) avait été acquis par les mêmes époux Paul Koepp-Muller, sur Mademoiselle Anne Frisch, sans état particulier, de Roedgen, et consorts, aux termes d'un acte de vente, reçu par Maître Joseph Kerschen, prêtre, en date du 9 mars 1965, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 23 avril 1965, volume 339, numéro 97.

L'immeuble ci-avant décrit sub c) avait été acquis par les mêmes époux Paul Koepp-Muller, sur l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, aux termes d'un acte de vente administratif, signé en date du 20 juin 1983, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 31 octobre 1983, volume 964, numéro 27.

L'immeuble ci-avant décrit sub d) avait été acquis par les mêmes époux Paul Koepp-Muller, sur la société anonyme ABBRALUX S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, aux termes d'un acte de vente, reçu par Maître Paul Decker,

notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 juillet 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 5 août 1996, volume 1469, numéro 77.

Monsieur Paul Koepp, de son vivant commerçant-hôtelier, époux de Madame Marie-Josée Muller, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, 76, rue Adolphe Fischer, est décédé «ab intestat» à Luxembourg, le 15 novembre 1997.

Aux termes de leur contrat de mariage, reçu par Maître Joseph Kerschen, prêtre, en date du 16 octobre 1975, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 3 novembre 1975, volume 673, numéro 146, les époux Paul Koepp-Muller Marie-Josée, avaient adopté le régime de la communauté universelle de biens avec attribution de la totalité de la communauté au survivant, en l'occurrence Madame Marie-Josée Muller.

Madame Marie-Josée Muller, de son vivant commerçante-hôtelière, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, 76, rue Adolphe Fischer, est décédée «ab intestat» à Luxembourg, le 10 février 2004.

Sa succession échut en totalité à ses trois seuls et uniques enfants, issus de son union avec son époux Monsieur Paul Koepp, prédécédé, à savoir les préqualifiés Carlo, Chantal et Francis les Koepp, chacun d'eux pour un tiers (1/3) indivis en pleine propriété.

Il s'en suit que les immeubles prédécrits appartiennent dès lors et à ce jour:

- pour un tiers (1/3) indivis pleine propriété à Monsieur Carlo Koepp;
- pour un tiers (1/3) indivis pleine propriété à Madame Chantal Koepp;
- pour un tiers (1/3) indivis pleine propriété à Monsieur Francis Koepp tous préqualifiés.

Clauses et conditions

1) Les immeubles sont transférés dans leur état actuel, avec toutes leurs appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachés, sans garantie pour leur contenance ni pour les indications cadastrales.

2) Les immeubles sont apportés en pleine-propriété, pour quittes et libres de tous droits de privilège, d'hypothèque et de résolution.

3) L'entrée en jouissance est immédiate et les impôts fonciers et autres charges pouvant grever les immeubles dont s'agit sont à charge de la Société à partir de ce jour.

La Société est tenue de respecter tous baux verbaux ou écrits existant actuellement ou pouvant exister. Les souscripteurs déclarent que les immeubles apportés ne sont pas loués.

Evaluation de l'apport

Ensuite est présenté, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales aux fins d'évaluation dudit apport le rapport de Monsieur Sylvain Henzig, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, daté au 30 décembre 2005, sur l'apport en nature qui conclut dans les termes suivants:

«Conclusion

En exécution du mandat qui m'a été confié dans le cadre de la constitution de la société OUESSANT S.A. par apport d'un hôtel sis à L-1521 Luxembourg, je déclare que:

- a) La description des apports répond aux exigences de clarté et de précision.
- b) La méthode d'évaluation de ces éléments repose sur les critères valables.
- c) La valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions créées en contrepartie.
- d) Les droits respectifs des parties intéressées sont respectés.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Allocation de l'apport

L'Apport d'un montant global de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) est alloué comme suit:

(i) un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.499.950,-) est alloué au capital social de la Société; et (ii) un montant de cinquante euros (EUR 50,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 40.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs:

a) Administrateur A:

- M. Patrick Sauvage, employé, né à Paris, le 16 septembre 1977, résident 151, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

b) Administrateur B:

- La société JENVRIN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 108.059;

c) Administrateur C:

- Mlle Estelle Goutière, employée, née le 3 février 1977 à Epinal, résidant 39, boulevard du Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

(iv) est nommé commissaire de la Société:

- Fons Mangen, demeurant au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

(v) le siège social de la société est fixé au 74-80, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme

Les parties, en application de la loi du 12 novembre 2004, déclarent être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 ou 135-5 du Code Pénal luxembourgeois et à l'article 8-1 de la loi du de loi modifiée du 19 février 1973, concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil de la partie acquéreuse conformément aux dispositions et dans le cadre de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits des registres d'état-civil.

Signé: Ca. Koepp, Ch. Koepp, F. Koepp, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 janvier 2006, vol. 435, fol. 15, case 5. – Reçu 35.000 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(010117/242/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

TIRSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.604.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 décembre 2005 a appelé, avec effet au 30 août 2005, aux fonctions de Commissaire aux comptes, COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, en remplacement d'ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour TIRSA S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04641. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008006.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.062.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 janvier 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur-Président, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs et de l'Administrateur-Président.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A

R. Hovenier

Administrateur-Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008001.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

DAMALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 107.345.

—
Extrait de l'AGE du 9 janvier 2006

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 9 janvier 2006, concernant la société DAMALI, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 107.345, que les modifications suivantes, non statutaires, sont intervenues:

- Cession par DAMALI, S.à r.l., susdite, de 25 parts sociales de DAMALI, S.à r.l., susdite, à la société ARTEM S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

- Cession par ALIZEE INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon, de 25 parts sociales de la susdite société DAMALI, S.à r.l., à ARTEM S.A., susdite.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(008007.3/218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

ALSACE LORRAINE TRANSPORTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 74.155.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, assemblée tenue de manière extraordinaire en date du 23 décembre 2005

Quatrième résolution

Sont réélus en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat de six ans les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Paul Jung, administrateur de sociétés, demeurant au 56, rue d'Alsting à F-57350 Spicheren,

- Madame Clémence Jung, administrateur de sociétés, demeurant au 56, rue d'Alsting à F-57350 Spicheren,

- Mademoiselle Nadine Jung, administrateur de sociétés, demeurant au 56, rue d'Alsting à F-57350 Spicheren.

Monsieur Jung est confirmé en tant qu'administrateur-délégué.

Est réélue en qualité de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l. ayant son siège social au 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Strassen, le 17 janvier 2006.

Extrait certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008117.3/578/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

AKELER PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.723.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the limited liability company AKELER PORTUGAL, S.à r.l. the «Company»), with its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B number 65.723), incorporated under the name of AKELER DOXFORD, S.à r.l., pursuant to a deed of M^e Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on the 6th August 1998, published in the Mémorial C number 762 of the 21st of October 1998,

and whose articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the said notary Frank Baden on the 9th of October 1998, published in the Mémorial C number 946 of the 31st of December 1998, containing the change of the company's name into AKELER PORTUGAL, S.à r.l.

The meeting was presided by Mr Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Bridel.

The Chairman appointed as secretary Mrs Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The shareholders elected as scrutineer Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of article 3 of the articles of association by adding the following sentence to the existing clause: «The Company may also act as liquidator of other group companies.»

2.- Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the attending shareholders will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

III.- All the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article 3 of the articles of association by adding the following sentence to the existing clause:

«The Company may also act as liquidator of other group companies» so that Article 3 now reads as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties. The Company may furthermore take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment or development of its purpose. The Company may also act as liquidator of other group companies.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated at seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AKELER PORTUGAL, S.à r.l., (la «Société»), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.723), constituée sous la dénomination sociale de AKELER DOXFORD, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1998, publié au Mémorial C numéro 762 du 21 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 946 du 6 août 1998, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en AKELER PORTUGAL, S.à r.l.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcus Peter, avocat, demeurant à Bridel.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts en ajoutant la phrase suivante au paragraphe existant: «La Société peut aussi agir en tant que liquidateur des sociétés du groupe.»

2.- Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents, représentés et les mandataires représentant les associés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés après avoir été signées ne varietur par les associés présents.

III.- Les associés présents ou représentés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée. L'assemblée peut dès lors se tenir sans convocation préalable ni publication. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en ajoutant la phrase suivante à l'article existant:

«La Société peut aussi agir en tant que liquidateur des sociétés du groupe» et en conséquence l'article 3 sera libellé comme suit:

«**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché au Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers. En outre, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La Société peut aussi agir en tant que liquidateur des sociétés du groupe.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Peter, C. Wisser, S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2006.

J. Seckler.

(008563.3/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FAISPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 83.792.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour FAISPRO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(008334.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 10.807.

Powers of signature

I. Commitment authority

Pursuant to the provisions of Article 16 of the Articles of Incorporation and to the powers conferred by a resolution passed by the Board of Directors on 4 March 2003 the persons listed below shall be authorised to commit the Company vis-à-vis third parties in accordance with the powers of signature specified in 1. to 4.

The present powers annul and supersede all other commitment authorities previously decided.

Category A

Chief Executive Officer	Mr Gerhard Zeiler
Chief Financial Officer	Mr Ignace Van Meenen
Executive Vice President Regional Operations & Development	Mr Elmar Heggen

Category B

Executive Vice President Finance	Mr Jean-Marie Bourhis
Executive Vice President Corporate Strategy & Business Synergies	Ms Claire Davenport
General Counsel	Mr Vincent de Dorlodot
Executive Vice President Communications	Mr Oliver Herrgesell (> 1 February 2006)
Executive Vice President Corporate Human Resources	Mr Romain Mannelli

Category C

Senior Vice President Tax	Mr Michael Beisheim
Senior Vice President Investors Relations	Mr Andrew Buckhurst
Senior Vice President Group Consolidation	Ms Carole Devillers
Senior Vice President Controlling & Investments	Mr Alexander Glatz
Senior Vice President Treasury & Corporate Finance	Mr François Masquelier
Senior Vice President Group Transactions & Reporting Systems	Mr Vincent Pascaud
Senior Vice President Internal Audit	Ms Ursula Schmidt
Chief Information Officer, Senior Vice President	Mr Pierre Wagner

Category D

The persons specifically appointed by one or several members of category A and who are listed in Annex 1.

1. General commitment authority

Subject to the special powers defined in 2. to 4., the Company shall be validly bound:

a) for commitments and liabilities whose value per transaction is less than EUR 12,500.- by the individual signature of one member of the categories A, B or C* or by the individual signature of one member of category D as defined in Annex 1;

b) for commitments and liabilities whose value per transaction is comprised between EUR 12,500.- and EUR 25,000.-, by the individual signature of one member of the categories A, B or C*;

c) for commitments and liabilities whose value per transaction is comprised between EUR 25,000.- and EUR 100,000.-,

by the individual signature of one member of category A or B,

or by the joint signature of two members of category C*;

d) for commitments and liabilities whose value per transaction is comprised between EUR 100,000.- and EUR 250,000.-,

by the individual signature of one member of category A,

or by the joint signature of two members of category B,

or by the joint signature of one member of category B and one member of category C*;

e) for commitments and liabilities whose value per transaction is comprised between EUR 250,000.- and EUR 5,000,000.-,

by the joint signature of two members of category A,

or by the joint signature of one member of category A and one member of category B;

f) for commitments and liabilities whose value per transaction exceeds EUR 5,000,000.- but related to the day to day management,

by the joint signature of the Chief Executive Officer with the Chief Financial Officer;

g) for commitments and liabilities between the Company and a 100% owned subsidiary when the value per transaction is less than EUR 5,000,000.- the Company shall be bound by the individual signature of a member of category A or B,

or by the joint signature of two members of category C*;

(* it being understood that the Senior Vice President Internal Audit shall only sign the commitments and liabilities regarding his own department.)

2. Signature of fiscal documents

All forms, statements, declarations or other fiscal or quasi-fiscal documents containing tax amounts of less than EUR 500,000.- shall be signed by the Senior Vice President Tax individually, or in his absence, by his deputy.

All forms, statements, declarations or other fiscal or quasi-fiscal documents containing tax amounts comprised between EUR 500,000.- and EUR 5,000,000.- shall be signed by the Chief Financial Officer jointly with the Senior Vice President Tax, or in his absence, by his deputy.

All forms, statements, declarations or other fiscal or quasi-fiscal documents containing amounts exceeding EUR 5,000,000.- shall be signed by the Chief Executive Officer jointly with the Chief Financial Officer or the Senior Vice President Tax.

3. Signature of employment contracts

All contracts of employment and agreements relating thereto entered into by the Company with employees whose gross annual salary (fixed and variable salary, excluding stock options) does not exceed EUR 200,000.- shall be signed jointly by the Executive Vice President Corporate Human Resources and the member of category B or C having responsibility over the department in which the employee works.

All contracts of employment and agreements relating thereto entered into by the Company with employees whose gross annual salary (fixed and variable salary, excluding stock options) exceeds EUR 200,000.- shall be signed by the Executive Vice President Corporate Human Resources jointly with the Chief Executive Officer or the Chief Financial Officer.

All declarations concerning the withholding of tax on the salaries of the Company's employees shall be signed by the Executive Vice President Corporate Human Resources alone.

4. Signature of cash transactions

Market transactions (securities deposit and capital market transactions, foreign exchange, interest rate hedging, and availment of credit lines) shall be performed by the Senior Vice President Treasury and Corporate Finance or, in his absence, by his deputies, provided all in accordance with the treasury policy decided together with the Chief Executive Officer and the Chief Financial Officer and approved by the Audit Committee.

The confirmation of market transactions whose value per transaction is less than EUR 10,000,000.- shall be signed by the Senior Vice President Treasury and Corporate Finance or, in his absence, by his deputy jointly with a member of category A or B.

The confirmation of market transactions whose value per transaction is above EUR 10,000,000.- shall be signed by the Chief Executive Officer or by the Chief Financial Officer jointly with the Senior Vice President Treasury & Corporate Finance.

II. Powers of signature for banking transactions

Pursuant to the provisions of Article 16 of the Articles of Incorporation and to the powers conferred by a resolution passed by the Board of Directors on 4 March 2003 the persons listed below shall have authority to sign payment orders and other transactions to any account the Company holds with any Luxembourg or foreign bank or financial/credit institution, to the extent that such transactions are related to commitments and liabilities entered into in accordance with I. 1 to 4 above.

The present powers annul and supersede all other commitment authorities previously decided.

Category A

Chief Executive Officer Mr Gerhard Zeiler
 Chief Financial Officer Mr Ignace Van Meenen
 Executive Vice President Regional Operations & Development. Mr Elmar Heggen

Category B

Executive Vice President Finance. Mr Jean-Marie Bourhis
 Senior Vice President Tax Mr Michael Beisheim
 Senior Vice President Investors Relations Mr Andrew Buckhurst
 Senior Vice President Group Consolidation Ms Carole Devillers
 Senior Vice President Treasury & Corporate Finance Mr François Masquelier

Signature thresholds

a) for transactions whose value per transaction is less than EUR 5,000,000.-, the Company shall be bound by the joint signature of two members of category B or one member of category A jointly with one member of category B;

b) for transactions whose value per transaction exceeds EUR 5,000,000.-, but related to the day to day management, the Company shall be bound by the joint signature of the Chief Executive Officer with the Chief Financial Officer;

c) for transfer operations from one account of the Company to another account of the Company, or from an account of the Company to an account of a 100% owned subsidiary or for transfer operations relating to the payment of dividends by the Company, the Company shall be bound by the individual signature of a member of category A or of category B, without limitation as to amount.

d) for intercompany transfers, as described above in c), transfer and market transactions, as described above in I. 4), whose value per transaction or transfer is less than EUR 10,000,000.-, the Chief Financial Officer jointly with the Senior Vice President Treasury & Corporate Finance shall be entitled to delegate in writing a power of signature to one or more members of the Corporate Finance & Treasury department.

Luxembourg, 16 January 2006.

G. Zeiler
 Chief Executive Officer

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04695. – Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Zeichnungsbefugnisse

I. Verpflichtungsbefugnis

In Ausführung der Bestimmungen des Artikels 16 der Satzung und der durch Beschluss des Verwaltungsrats vom 4. März 2003 übertragenen Befugnisse sind die nachstehend aufgeführten Personen ermächtigt, die Gesellschaft gegenüber Dritten gemäß den unter den Punkten 1. bis 4. beschriebenen Zeichnungsbefugnissen zu verpflichten.

Die vorliegenden Zeichnungsbefugnisse ersetzen sämtliche früher festgelegten Zeichnungsbefugnisse, die hiermit außer Kraft gesetzt werden.

Kategorie A

Chief Executive Officer	Mr Gerhard Zeiler
Chief Financial Officer	Mr Ignace Van Meenen
Executive Vice President Regional Operations & Development	Mr Elmar Heggen

Kategorie B

Executive Vice President Finance	Mr Jean-Marie Bourhis
Executive Vice President Corporate Strategy & Business Synergies	Ms Claire Davenport
General Counsel	Mr Vincent de Dorlodot
Executive Vice President Communications	Mr Oliver Herrgesell (> 1. Februar 2006)
Executive Vice President Corporate Human Resources	Mr Romain Mannelli

Kategorie C

Senior Vice President Tax	Mr Michael Beisheim
Senior Vice President Investors Relations	Mr Andrew Buckhurst
Senior Vice President Group Consolidation	Ms Carole Devillers
Senior Vice President Controlling & Investments	Mr Alexander Glatz
Senior Vice President Treasury & Corporate Finance	Mr François Masquelier
Senior Vice President Group Transactions & Reporting Systems	Mr Vincent Pascaud
Senior Vice President Internal Audit	Ms Ursula Schmidt
Chief Information Officer, Senior Vice President	Mr Pierre Wagner

Kategorie D

Die ausdrücklich von einer oder mehreren Personen der Kategorie A ernannten Personen, die in Anhang 1 aufgeführt sind.

1. Allgemeine Zeichnungsbefugnis

Unter Vorbehalt der unter 2. bis 4. festgelegten Sonderbefugnisse, wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet:

- a) bei Zahlungsverpflichtungen, deren Wert pro Geschäftsvorgang EUR 12.500,- unterschreitet, durch die Unterschrift einer in den Kategorien A, B oder C* genannten Personen oder durch die Unterschrift einer Person der Kategorie D und in Anhang 1 näher bestimmten Personen;
- b) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang zwischen EUR 12.500,- und EUR 25.000,-, durch die Unterschrift einer Person der Kategorie A, B oder C*;
- c) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang zwischen EUR 25.000,- und EUR 100.000,-, durch die Unterschrift einer Person der Kategorie A oder B, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen der Kategorie C*;
- d) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang zwischen EUR 100.000,- und EUR 250.000,-, durch die Unterschrift einer Person der Kategorie A, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen der Kategorie B; oder durch die gemeinsame Unterschrift von einer Person der Kategorie B und einer Person der Kategorie C*;
- e) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang zwischen EUR 250.000,- und EUR 5.000.000,-, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen der Kategorie A; oder durch die gemeinsame Unterschrift einer Person der Kategorie A und einer Person der Kategorie B;
- f) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang von über EUR 5.000.000,- im Zusammenhang mit der täglichen Geschäftsführung, durch die gemeinsame Unterschrift des Chief Executive Officer und des Chief Financial Officer;
- g) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang von weniger als EUR 5.000.000,- zwischen der Gesellschaft und einer zu 100% kontrollierten Tochtergesellschaft wird die Gesellschaft durch die Unterschrift einer Person der Kategorie A oder B oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen der Kategorie C* rechtsgültig verpflichtet.

(* Der Senior Vice President Internal Audit ist lediglich berechtigt, die Zahlungsverpflichtungen seiner eigenen Abteilung abzuzeichnen.)

2. Zeichnungsbefugnisse in Steuerangelegenheiten

Sämtliche Formulare, Aufstellungen, Steuererklärungen sowie sonstige steuerrelevante Dokumente, die Steuerbeträge von weniger als EUR 500.000,- enthalten, werden vom Senior Vice President Tax allein unterzeichnet, oder in dessen Abwesenheit, von seinem Stellvertreter.

Sämtliche Formulare, Aufstellungen, Steuererklärungen sowie sonstige steuerrelevante Dokumente, die Steuerbeträge zwischen EUR 500.000,- und EUR 5.000.000,- enthalten, werden vom Chief Financial Officer gemeinsam mit dem Senior Vice President Tax unterzeichnet, oder in dessen Abwesenheit, von seinem Stellvertreter.

Sämtliche Formulare, Aufstellungen, Steuererklärungen sowie sonstige steuerrelevante Dokumente, die Steuerbeträge von über EUR 5.000.000,- enthalten, werden vom Chief Executive Officer gemeinsam mit dem Chief Financial Officer oder dem Senior Vice President Tax unterzeichnet.

3. Zeichnungsbefugnis für Anstellungsverträge

Sämtliche Anstellungsverträge sowie alle damit zusammenhängenden von der Gesellschaft mit ihren Mitarbeitern abgeschlossenen Vereinbarungen werden bei Mitarbeitern, deren Bruttojahresgehalt (Festgehalt und variables Gehalt, ohne Stock Options) den Betrag von EUR 200.000,- nicht übersteigt, vom Executive Vice President Corporate Human Resources gemeinsam mit der Person der Kategorie B oder C unterzeichnet, in deren Zuständigkeitsbereich der Mitarbeiter tätig ist.

Sämtliche Anstellungsverträge sowie alle damit zusammenhängenden von der Gesellschaft mit ihren Mitarbeitern abgeschlossenen Vereinbarungen werden bei Mitarbeitern, deren Bruttojahresgehalt (Festgehalt und variables Gehalt, ohne Stock Options) den Betrag von EUR 200.000,- übersteigt, vom Executive Vice President Corporate Human Resources gemeinsam mit dem Chief Executive Officer oder mit dem Chief Financial Officer unterzeichnet.

Sämtliche Erklärungen über die einbehaltene Lohnsteuer der Mitarbeiter der Gesellschaft sind vom Executive Vice President Corporate Human Resources zu unterzeichnen.

4. Zeichnungsbefugnisse bei der Verwendung von Finanzmitteln

Geldmarktgeschäfte (Depositen- und Kapitalmarktgeschäfte, Devisengeschäfte, Zinssicherungsgeschäfte, Inanspruchnahme von Kreditlinien) werden vom Senior Vice President Treasury and Corporate Finance oder in seiner Abwesenheit von seinen Stellvertretern ausgeführt, gemäß der gemeinsam mit dem Chief Executive Officer und dem Chief Financial Officer beschlossenen und vom Audit-Komitee genehmigten Geldmittelpolitik.

Die Bestätigungen von Geldmarktgeschäften mit einem Wert pro Geschäftsvorgang von weniger als EUR 10.000.000,- werden vom Senior Vice President Treasury and Corporate Finance oder, in dessen Abwesenheit, von seinem Stellvertreter, gemeinsam mit einer Person der Kategorie A oder B.

Die Bestätigungen von Geldmarktgeschäften mit einem Wert pro Geschäftsvorgang von über EUR 10.000.000,- werden vom Chief Executive Officer oder vom Chief Financial Officer gemeinsam mit dem Senior Vice President Treasury & Corporate Finance unterzeichnet.

II. Zeichnungsbefugnisse bei Banktransaktionen

In Ausführung der Bestimmungen des Artikels 16 der Satzung und der durch Beschluss des Verwaltungsrats vom 4. März 2003 übertragenen Befugnisse, sind die nachstehend aufgeführten Personen ermächtigt, Zahlungsanweisungen und andere Banktransaktionen zu unterzeichnen, und zwar auf jedes beliebige Konto, das die Gesellschaft bei luxemburgischen und ausländischen Banken oder Finanz-/Kreditinstituten unterhält, soweit die eingegangenen Verpflichtungen den Bestimmungen der Ziffern I. 1-4 entsprechen.

Die vorliegenden Zeichnungsbefugnisse ersetzen sämtliche früher festgelegten Zeichnungsbefugnisse, die hiermit außer Kraft gesetzt werden.

Kategorie A

Chief Executive Officer Mr Gerhard Zeiler
 Chief Financial Officer Mr Ignace Van Meenen
 Executive Vice President Regional Operations & Development. Mr Elmar Heggen

Kategorie B

Executive Vice President Finance. Mr Jean-Marie Bourhis
 Senior Vice President Tax Mr Michael Beisheim
 Senior Vice President Investors Relations Mr Andrew Buckhurst
 Senior Vice President Group Consolidation Ms Carole Devillers
 Senior Vice President Treasury & Corporate Finance Mr François Masquelier

Festgelegte Höchstbeträge

a) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang von weniger als EUR 5.000.000,-, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen der Kategorie B oder einer Person der Kategorie A zusammen mit einer Person der Kategorie B verpflichtet;

b) bei Zahlungsverpflichtungen mit einem Wert pro Geschäftsvorgang von EUR 5.000.000,- im Zusammenhang mit der täglichen Geschäftsführung, wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift des Chief Executive Officer und des Chief Financial Officer verpflichtet;

c) Bei Überweisungen von einem Konto der Gesellschaft auf ein anderes Konto der Gesellschaft, oder von einem Konto der Gesellschaft auf ein Konto einer zu 100% kontrollierten Tochtergesellschaft, oder bei Überweisungen im Zusammenhang mit der Auszahlung von Dividenden durch die Gesellschaft, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift einer Person der Kategorie A oder B, ohne Begrenzung des Betrags.

d) Bei konzerninternen Überweisungen wie oben unter Punkt c) beschrieben, sowie bei Transfers und Geldmarktgeschäften wie unter I. 4) beschrieben, mit einem Wert pro Geschäftsvorgang oder Transfer von weniger als EUR 10.000.000,- ist der Chief Financial Officer gemeinsam mit dem Senior Vice President Treasury & Corporate Finance berechtigt, schriftlich an ein oder mehrere Mitglieder der Abteilung Corporate Finance & Treasury Zeichnungsbefugnisse zu erteilen.

Luxemburg, den 16. Januar 2006.

G. Zeiler
Chief Executive Officer

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04695. – Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pouvoirs de signature

I. Pouvoirs d'engagement

En exécution des dispositions de l'article 16 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 4 mars 2003, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir d'engager la Société envers les tiers en conformité avec les pouvoirs décrits sub 1 à 4.

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

Catégorie A

Chief Executive Officer M. Gerhard Zeiler
Chief Financial Officer M. Ignace Van Meenen
Executive Vice President Regional Operations & Development M. Elmar Heggen

Catégorie B

Executive Vice President Finance M. Jean-Marie Bourhis
Executive Vice President Corporate Strategy & Business Synergies Mlle Claire Davenport
General Counsel M. Vincent de Dorlodot
Executive Vice President Communications M. Oliver Herrgesell
(> 1 février 2006)

Executive Vice President Corporate Human Resources M. Romain Mannelli

Catégorie C

Senior Vice President Tax M. Michael Beisheim
Senior Vice President Investors Relations M. Andrew Buckhurst
Senior Vice President Group Consolidation Mlle Carole Devillers
Senior Vice President Controlling & Investments M. Alexander Glatz
Senior Vice President Treasury & Corporate Finance M. François Masquelier
Senior Vice President Group Transactions & Reporting Systems M. Vincent Pascaud
Senior Vice President Internal Audit Mlle Ursula Schmidt
Chief Information Officer, Senior Vice President M. Pierre Wagner

Catégorie D

Les personnes expressément désignées par un ou plusieurs membres de la catégorie A et dont la liste est reprise en annexe 1.

1. Pouvoir général d'engagement

Sous réserve des pouvoirs particuliers définis sub 2. à 4., la Société est valablement engagée:

- a) pour les engagements dont la valeur par opération est inférieure à EUR 12.500,- par la signature individuelle d'un membre des catégories A, B ou C*,
ou par la signature individuelle d'un membre de la catégorie D tel que définie en Annexe 1;
- b) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 12.500,- et EUR 25.000,-, par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A, B ou C*;
- c) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 25.000,- et EUR 100.000,-, par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A ou B,
ou par la signature conjointe de deux membres de la catégorie C*;
- d) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 100.000,- et EUR 250.000,-, par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A,
ou par la signature conjointe de deux membres de la catégorie B,
ou par la signature conjointe d'un membre de catégorie B et d'un membre de catégorie C*;
- e) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre EUR 250.000,- et EUR 5.000.000,- par la signature conjointe de deux membres de catégorie A,
ou par la signature conjointe d'un membre de la catégorie A et d'un membre de la catégorie B;
- f) pour les engagements dont la valeur par opération est supérieure à EUR 5.000.000,-, mais résultant de la gestion quotidienne, par la signature conjointe du Chief Executive Officer avec le Chief Financial Officer,
- g) pour les engagements entre la Société et une filiale à 100%, dont la valeur par opération est inférieure à EUR 5.000.000,-, la Société est engagée par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A ou B,
ou par la signature conjointe de deux membres de catégorie C*.

(* étant entendu que le Senior Vice President Internal Audit ne signera que les engagements concernant son département.)

2. Pouvoirs en matière fiscale

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants de taxes inférieurs à EUR 500.000,- sont signés par le Senior Vice President Tax seul, ou en son absence, par son adjoint.

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants de taxes compris entre EUR 500.000,- et EUR 5.000.000,- sont signés par le Chief Financial Officer conjointement avec le Senior Vice President Tax, ou en absence, par son adjoint.

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants supérieurs à EUR 5.000.000,- sont signés par le Chief Executive Officer conjointement avec le Chief Financial Officer ou le Senior Vice President Tax.

3. Pouvoirs en matière de contrats d'emploi

Tous les contrats d'emploi et les conventions y afférentes conclus par la Société avec ses collaborateurs dont la rémunération annuelle brute (fixe et variable, hors stock options) ne dépasse pas EUR 200.000,- sont signés conjointement par le Executive Vice President Corporate Human Resources et le membre de la catégorie B ou C responsable du département duquel l'employé dépendra.

Tous les contrats d'emploi et les conventions y afférentes conclus par la Société avec ses collaborateurs dont la rémunération annuelle brute (fixe et variable, hors stock options) dépasse EUR 200.000,- sont signés par le Executive Vice President Corporate Human Resources conjointement avec le Chief Executive Officer ou le Chief Financial Officer.

Toutes les déclarations relatives à la retenue d'impôt sur les rémunérations des collaborateurs de la Société sont signées par le Executive Vice President Corporate Human Resources seul.

4. Pouvoirs pour les opérations de trésorerie

Les opérations de marché (de dépôt et placement, de change, de couverture de change, de couverture de taux, d'utilisation de lignes de crédit) sont accomplies par le Senior Vice President Treasury & Corporate Finance ou en son absence par ses adjoints, conformément à la politique de gestion de trésorerie décidée par le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer et approuvée par le Comité d'audit.

La confirmation des opérations de marché dont la valeur est inférieure à EUR 10.000.000,- peuvent être signées par le Senior Vice President Treasury & Corporate Finance ou, en son absence, par son adjoint, conjointement avec un membre de catégorie A ou B.

La confirmation des opérations de marché dont la valeur par opération est supérieure à EUR 1.000.000,- doivent toutefois être signées par le Chief Executive Officer, ou le Chief Financial Officer conjointement avec le Senior Vice President Treasury & Corporate Finance.

II. Pouvoirs bancaires

En exécution des dispositions de l'article 16 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 4 mars 2003, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir de signer les ordres de paiement et autres opérations sur tout compte de la Société ouvert dans toute banque ou organisme financier ou de crédit, luxembourgeois ou étranger, dans la mesure où ces transactions résultent des engagements pris conformément au point I. 1 à 4 ci-dessus.

Les présents pouvoirs de signature annulent et remplacent tous les autres pouvoirs décidés précédemment.

Catégorie A

Chief Executive Officer	M. Gerhard Zeiler
Chief Financial Officer	M. Ignace Van Meenen
Executive Vice President Regional Operations & Development	M. Elmar Heggen

Catégorie B

Executive Vice President Finance	M. Jean-Marie Bourhis
Senior Vice President Tax	M. Michael Beisheim
Senior Vice President Investors Relations	M. Andrew Buckhurst
Senior Vice President Group Consolidation	Mlle Carole Devillers
Senior Vice President Treasury & Corporate Finance	M. François Masquelier

Seuils de signature

a) pour les opérations dont la valeur par opération est inférieure à EUR 5.000.000,-, la Société est engagée par la signature conjointe de deux membres de catégorie B ou un membre de la catégorie A conjointement avec un membre de la catégorie B;

b) pour les opérations dont la valeur par opération est supérieure à EUR 5.000.000,- mais résultant de la gestion quotidienne, la Société est engagée par la signature conjointe du Chief Executive Officer et du Chief Financial Officer;

c) pour les opérations de transfert d'un compte de la Société à un autre compte de la Société, ou d'un compte de la Société à un compte d'une filiale à 100%, ou pour les opérations de transfert relatives au paiement des dividendes par la Société, la Société est engagée par la signature individuelle d'un membre de la catégorie A ou de la catégorie B ou du Senior Vice President Treasury & Corporate Finance ou de son adjoint, sans limitation de sommes;

d) pour les opérations de transfert intercompanies, décrites ci-dessus au point c), et les opérations de marché, décrites ci-dessus au point I 4) dont la valeur par transaction ou transfert est inférieure EUR 10.000.000,-, le Chief Financial Officer conjointement avec le Senior Vice President Corporate Finance & Treasury est habilité à déléguer par écrit un pouvoir de signature à un ou plusieurs membres du département Corporate Finance & Treasury.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

G. Zeiler

Chief Executive Officer

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04695. – Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010928//373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.736.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS, INC., a corporation incorporated and existing under the laws of California, USA, registered with the Secretary of State of the State of California under number 863007, having its principal place of business at 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, California 90017, USA,

here represented by Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Los Angeles, on 28 September 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 110.736, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of an amount of one hundred two thousand fifty Euro (EUR 102,050) in order to increase it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) up to two hundred two thousand fifty Euro (EUR 202,050) through the issue of eighty-two (82) Class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, of one thousand six hundred (1,600) Class C shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and of two thousand four hundred (2,400) Class D shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to be subscribed as follows:

- twenty-nine (29) Class A shares and five hundred seventy-four (574) Class C shares to be subscribed by Mr Thibault de Valence de Minardière, executive managing director, born on 18 February 1967, in Offenbourg, Germany, residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, by virtue of a subscription form given in Paris on 26 September 2005;

- seven (7) Class A shares and one hundred forty (140) Class C shares to be subscribed by Mr François Lex, managing director, born on 1st August 1974 in Le Monétier-les-Bains (05), France, residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, by virtue of a subscription form given in Paris on 26 September 2005;

- ten (10) Class A shares and two hundred (200) Class C shares to be subscribed by Mr Damien Revon, managing director, born on 24 January 1957 in Paris (8^e), France, residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, by virtue of a subscription form given in Paris on 24 September 2005;

- eight (8) Class A shares and one hundred sixty (160) Class C shares to be subscribed by Ms Christine Sonnier, managing director, born on 5 July 1962 in Lyon (6^e), France, residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, by virtue of a subscription form given in Paris on 21 September 2005;

- nine (9) Class A shares and one hundred seventy-four (174) Class C shares to be subscribed by Mr Andrew Colman, managing director, born on 19 July 1961 in Brighton, United Kingdom, residing at 64 North Row, London W1K 7DA, United Kingdom, by virtue of a subscription form given in London on 28 September 2005;

- six (6) Class A shares and one hundred twenty (120) Class C shares to be subscribed by Mr Carlo Romano, managing director, born on 24 April 1973 in Como, Italy, residing at Santa Maria Segreta 6, 20123 Milano, Italy, by virtue of a subscription form given in Milan on 20 September 2005;

- four (4) Class A shares and seventy (70) Class C shares to be subscribed by Mr Michael Best, managing director, born on 4 October 1971 in Hamm, Germany, residing at Sachsenhäuser Landwehrweg 189, 60599 Frankfurt, Germany, by virtue of a subscription form given in Frankfurt on 27 September 2005;

- four (4) Class A shares and seventy (70) Class C shares to be subscribed by Mr Jan Findeisen, managing director, born on 27 February 1972 in Berlin, Germany, residing at Blumenthalstrasse 34, Pankow, 13156 Berlin, Germany, by virtue of a subscription form given in Frankfurt on 26 September 2005;

- three (3) Class A shares and sixty (60) Class C shares to be subscribed by Mr Olivier Crépin, asset manager, born on 23 September 1977 in Lyon 9^e (69), France, residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, by virtue of a subscription form given in Paris on 21 September 2005;

- one (1) Class A shares and twenty (20) Class C shares to be subscribed by Mr Nicolas Lutgé, analyst, born on 12 October 1978 in 78000 Versailles, France, residing at 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, by virtue of a subscription form given in Paris on 20 September 2005;

- one (1) Class A shares and twelve (12) Class C shares to be subscribed by Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a subscription form given in Luxembourg on 27 September 2005;

- sixty-four (64) Class D shares to be subscribed by CBRE INVESTORS PARTNERS POOL 05, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4024740, having its principal place of business at 865 South Figueroa Street,

Suite 3500, Los Angeles, California 90017, USA, by virtue of a subscription form given in Los Angeles on 28 September 2005;

- twenty-eight (28) Class D shares to be subscribed by Mr James Clifton-Brown, director, born on 1 May 1956 in Johannesburg, South Africa, residing at 64, North Row, London W1K 7 DA, United Kingdom, by virtue of a subscription form given in London on 28 September 2005;

- two thousand three hundred eight (2,308) Class D shares to be subscribed by CB RICHARD ELLIS INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the trade and companies' register of the State of Delaware under number 3748775, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, California 90017, USA, by virtue of a subscription form given in Los Angeles on 28 September 2005.

All the subscribers are represented by Maître Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of fourteen (14) proxies given.

The aforesaid proxies after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The eighty-two (82) Class A shares, the one thousand six hundred (1,600) Class C shares, the two thousand four hundred (2,400) Class D shares have been subscribed by the aforementioned subscribers for an aggregate amount of one hundred two thousand fifty Euro (EUR 102,050) entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The shares so subscribed have been entirely paid up by the subscribers through a contribution in cash, so that the total amount of one hundred two thousand fifty Euro (EUR 102,050) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred two thousand fifty Euro (EUR 202,050) represented by eighty-two (82) ordinary class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the «Class A Shares»), four thousand (4,000) ordinary class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the «Class B Shares»), one thousand six hundred (1,600) ordinary class C shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the «Class C Shares»), two thousand four hundred (2,400) ordinary class D shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the «Class D Shares»). The ordinary Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time, shall be referred to as the «Ordinary Shares».

All Shares issued by the Company shall be redeemable provided that the Company has sufficient available funds therefor. The Company shall further ensure that such redeemed Shares are cancelled.

Each Ordinary Share shall have a serial number for its identification.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her first name and surnames, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS, INC., une société constituée et existante selon les lois de Californie, Etats-Unis, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat de Californie sous le numéro 863007, ayant son principal lieu d'affaire au 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, Californie 90017, Etats-Unis,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, le 28 septembre 2005.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.736, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 septembre 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent deux mille cinquante euros (EUR 102.050) afin de le porter de sa valeur actuelle de cent mille euros (EUR 100.000) à deux cent deux mille cinquante euros (EUR 202.050) par l'émission de quatre-vingt-deux (82) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, de mille six cents (1.600) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune souscrites de la façon suivante:

- vingt-neuf (29) parts sociales de Classe A et cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Thibault de Valence de Minardière, directeur général exécutif, né le 18 février 1967 à Offenbourg, Allemagne, demeurant au 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Paris, le 26 septembre 2005;

- sept (7) parts sociales de Classe A et cent quarante (140) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. François Lex, directeur général, né le 1^{er} août 1974 à Le Monétier-les-Bains (05), France, demeurant au 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Paris, le 26 septembre 2005;

- dix (10) parts sociales de Classe A et deux cents (200) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Damien Revon, directeur général, né le 24 janvier 1957 à Paris (8^e), France, demeurant au 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Paris, le 24 septembre 2005;

- huit (8) parts sociales de Classe A et cent soixante (160) parts sociales de Classe C sont souscrites par Mme Christine Sonnier, directeur général, née le 5 juillet 1962 à Lyon (6^e), France, demeurant au 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Paris, le 21 septembre 2005;

- neuf (9) parts sociales de Classe A et cent soixante-quatorze (174) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Andrew Colman, directeur général, né le 19 juillet 1961 à Brighton, Grande-Bretagne, demeurant au 64 North Row, Londres W1K 7DA, Grande-Bretagne, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Londres, le 28 septembre 2005;

- six (6) parts sociales de Classe A et cent vingt (120) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Carlo Romano, directeur général, né le 24 avril 1973 à Côme, Italie, demeurant au Santa Maria Segreta 6, 20123 Milan, Italie, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Milan, le 20 septembre 2005;

- quatre (4) parts sociales de Classe A et soixante-dix (70) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Michael Best, directeur général, né le 4 octobre 1971 à Hamm, Allemagne, demeurant à Sachsenhäuser Landwehrweg 189, 60599 Francfort, Allemagne, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Francfort, le 27 septembre 2005;

- quatre (4) parts sociales de Classe A et soixante-dix (70) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Jan Findeisen, directeur général, né le 27 février 1972 à Berlin, Allemagne, demeurant au 34 Blumenthalstrasse, Pankow, 13156 Berlin, Allemagne, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Francfort, le 26 septembre 2005;

- trois (3) parts sociales de Classe A et soixante (60) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Olivier Crépin, gestionnaire financier, né le 23 septembre 1977 à Lyon 9^e (69), France, demeurant au 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Paris, le 21 septembre 2005;

- une (1) part sociale de Classe A et vingt (20) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Nicolas Lutgé, analyste, né le 12 octobre 1978 au 78000 Versailles, France, demeurant au 223, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Paris, le 20 septembre 2005;

- une (1) part sociale de Classe A et douze (12) parts sociales de Classe C sont souscrites par M. Marc Chong Kan, contrôleur de gestion financière, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Luxembourg, le 27 septembre 2005;

- soixante-quatre (64) parts sociales de Classe D sont souscrites par CBRE INVESTORS PARTNERS POOL 05, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4024740, ayant son principal établissement au 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, Californie 90017, Etats-Unis, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Los Angeles, le 28 septembre 2005;

- vingt-huit (28) parts sociales de Classe D sont souscrites par M. James Clifton-Brown, directeur, né le 1^{er} mai 1956 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant au 64, North Row, Londres W1K 7 DA, Grande-Bretagne, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Londres, le 28 septembre 2005;

- deux mille trois cent huit (2.308) parts sociales de Classe D sont souscrites par CB RICHARD ELLIS INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, enregistré au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3748775, ayant son principal établissement au 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, Californie 90017, Etats-Unis, en vertu d'un bulletin de souscription sous seing privé donné à Los Angeles, le 28 septembre 2005.

Tous les souscripteurs sont représentés par Maître Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatorze (14) procurations délivrées.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les quatre-vingt-deux (82) parts sociales de Classe A, les mille six cents (1.600) parts sociales de Classe C ainsi que les deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de Classe D ont été souscrites par les souscripteurs susvisés pour un montant total de cent deux mille cinquante euros (EUR 102.050) entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en espèces, de sorte que le montant total de cent deux mille cinquante euros (EUR 102.050) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susvisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent deux mille cinquante euros (EUR 202.050) représenté par quatre-vingt-deux (82) parts sociales de Classe A, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), de quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), de mille six cents (1.600) parts sociales de Classe C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les «Parts Sociales de Classe C») et de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de Classe D, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»). Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D ainsi que les parts sociales ordinaires qui peuvent émettre par la Société seront appelées les «Parts Sociales Ordinaires».

Toutes les Parts Sociales émanant de la Société sont rachetables à condition que la Société dispose de réserves disponibles suffisantes à cet effet. La Société doit également s'assurer que les Parts Sociales rachetées sont annulées.

Chaque Part Sociale Ordinaire a un numéro de série servant à son identification.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à trois mille trois cents euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Gauzes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2005, vol. 433, fol. 77, case 7. – Reçu 1.020,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(011220/242/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(011222/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,387,750.-.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.391.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT INC., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Maine, United States of America, with registered office at One Monument Square, Portland, Maine 04101, United States of America, registered with the Secretary of State of Maine under number 2043641300011,

here represented by Dirk Leermakers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT INC. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l., having its registered office at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register under number B 90.391 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated November 21, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 100 of January 31, 2003. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated June 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 926 of September 10, 2003.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company by adding the following new paragraphs which will be read as follows:

«Meetings of the board of managers can be convened by any manager by written notice given to all managers at least 24 hours in advance of the date set for such meetings, except in case of urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice, or with the prior consent of all those entitled to attend. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented at the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in a written document mailed or sent by telefax, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues provided, however, that at least two managers are present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another as if he were participating in person. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the Undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT INC., une société («corporation») constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Maine, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social One Monument Square, Portland, Maine 04101, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Maine sous le numéro 2043641300011,

ici représentée par Maître Dirk Leermakers, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT INC., est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.391 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 100 du 31 janvier 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 926 du 10 septembre 2003.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, en y ajoutant les nouveaux paragraphes suivants qui auront la teneur suivante:

«Tout gérant peut convoquer des réunions du conseil de gérance par un avis écrit donné à tous les gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour lesdites réunions, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation, ou avec l'accord préalable de tous les membres du conseil de gérance. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant, dans un document écrit transmis par poste, par télécopie, par télégramme ou par télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un autre gérant pourvu, toutefois, qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler comme si elles étaient présentes.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix émises. Les résolutions signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leemakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2005, vol. 434, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(011054/242/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

NEI HAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 6, rue Charlemagne.

R. C. Luxembourg B 65.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2003, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 7 juillet 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant qu'administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Alfred Jakobs, rue Principale 93B, B-4790 Burg-Reuland,
- Madame Elisabeth Jenniges, rue Principale 93B, B-4790 Burg-Reuland,
- Monsieur Serge Jakobs, Teichgasse 21, B-4780 St-Vith.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Alfred Jakobs, rue Principale 93B, B-4790 Burg-Reuland.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen et ce, pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Strassen, 17 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008154.3/578/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

COMPAGNIE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 88.637.

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 janvier 2006

L'an deux mille six, le 16 du mois de janvier.

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer de Monsieur Michel Vandevijver, de son poste d'administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux fonctions de Président Monsieur Michel Vandevijver, demeurant à Luxembourg, 30, Val St André.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Jean-Claude Vedrine.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Roméo Simone.

Sixième résolution

Divers

Tous demeurant au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (adresse professionnelle).
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05165. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008048.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

ABC CONTAINER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.
H. R. Luxemburg B 69.382.

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Frau Sonva Brigitte Ostermann-Grässer, Geschäftsfrau, geboren in Trier (Deutschland), am 28. Juli 1961, wohnhaft in D-54314 Zerf, Hauptstrasse 53.

Die Komparentin erklärt, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ABC CONTAINER, GmbH, mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 69.382, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher, am 20. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 485 vom 25. Juni 1999, und ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 15. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 943 vom 22. September 2004,

und hat sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade nach L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

2.- Abänderung von Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade nach L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst Artikel 5 (Absatz 1) abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S.B. Ostermann-Grässer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 95, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. Januar 2006.

P. Bettingen.

(009775.3/202/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

ABC CONTAINER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 69.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009779.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

GAME INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.752.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

MARRAM CONSULTING S.A., ayant son siège social à Belize,

ici représentée par Monsieur Joeri Steeman demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration générale donnée le 4 août 2003.

Une copie de la procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme GAME INVEST S.A., avec siège social à Strassen, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 547 du 16 juillet 1999. Le capital social a été converti en euros suivant assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2001, dont un procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1027 du 5 juillet 2002;

- La société a actuellement un capital social de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir MARRAM CONSULTING S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société GAME INVEST S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société GAME INVEST S.A.

Les livres et documents comptables de la société GAME INVEST S.A. demeureront conservés pendant cinq ans au siège social de la société PARFININDUS, S.à r.l., actuellement sis à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steeman, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(011036/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

DOLCELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 71.801.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOLCELUX S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 923 du 3 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte Crugnola, comptable, demeurant au 1, rue des Vignerons à F-57210 Fèves (57).

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giuseppe Veglio, dirigeant de société, demeurant 20, rue des Blindés à B-6700 Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social à L-4961 Clemency, 2, rue du Jardin;
- Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon à L-4961 Clémency, 2, rue du Jardin.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (paragraphe 1^{er}) des statuts:

«**Art. 3. (paragraphe 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Clemency, Grand-Duché de Luxembourg.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Veglio, S. Mathot, B. Crugnola, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009813.3/202/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

DOLCELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 71.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 janvier 2006.

P. Bettingen.

(009815.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

CLEVELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2006

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-2520 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ELPERS & CO, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008119.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CLEVELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.965.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(008109.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

BRUME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.314.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 20 décembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et M. Sverre Harald Johnsen, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

M. Sverre Harald Johnsen, résidant à Badehusgata 14, 1440 Drøbak, Norvège, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUME, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008477.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

IGERO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.292.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour IGERO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(008367.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

JASMIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 98.129.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour JASMIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(008371.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

ALPMANN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 99.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008391.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CVS HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 101.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008419.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

HICKORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 98.127.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour HICKORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(008441.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

**C.E.C.G., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 21.830.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 23 décembre 2005

La clôture de la liquidation du CECG S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 décembre 2005 au siège de la société.

Il en résulte que:

- Les avoirs des clients dont la remise n'a pu leur être faite seront transférés à la Caisse de Consignation;
- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés par le liquidateur, la société DELOITTE S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, qui a sous-traité la garde des archives auprès de la société ALLIED ARTHUR PIERRE S.A., ayant son siège social au 112, rue du Kiem à L-8030 Strassen et y seront conservés durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant statuer sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A. (en liquidation)

DELOITTE S.A.

Son liquidateur

F. Prost

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008384.3/507/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CROSSROADS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 102.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Signature.

(008436.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

S.A. CONTRASTE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 46.569.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(008453.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

AMEVAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 96.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008458.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

PONCHO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 98.517.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour PONCHO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(008444.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 96.148.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(008447.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.606.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(008459.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

AURORE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(008462.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 23.230.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008544.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LM-IS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.906.

Suite à la fusion par absorption de LM ETVE S.P.A. par SO.PA.F - SOCIETÀ PARTECIPAZIONI FINANZIARIE - SOCIETÀ PER AZIONI, les mille (1.000) parts sociales de la Société sont détenues dorénavant par SO.PA.F - SOCIETÀ PARTECIPAZIONI FINANZIARIE - SOCIETÀ PER AZIONI.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

LM-IS, S.à r.l.

M. Magnoni / G. Magnoni

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008468.3/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

COLOR-CENTER LUCIEN STEINHÄUSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 33.948.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2006.

Pour COLOR-CENTER LUCIEN STEINHÄUSER, S.à r.l.

J. Reuter

(008485.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans.

H. R. Luxemburg B 77.327.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUROPEAN FUND SERVICES S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 77.327, gegründet unter der Bezeichnung INTERTRANSACT S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 44 vom 23. Januar 2001,

deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 712 vom 1. September 2001,

- am 27. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 230 vom 4. März 2003, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in EUROPEAN FUND SERVICES S.A.,

- am 13. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 371 vom 4. April 2003,

- am 28. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 496 vom 8. Mai 2003,

- am 24. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1353 vom 19. Dezember 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in Konz (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, nach L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans;

2.- Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung;

3.- Verschiedenes.

Die außerordentliche Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgenden Beschluss einstimmig vor:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, nach L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans, zu verlegen, und demzufolge Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da damit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, S. Jeandey, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2005, vol. 535, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Januar 2006.

J. Seckler.

(009810.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.308.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(008465.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.308.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(008461.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.308.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(008456.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.308.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(008455.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.308.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(008454.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.308.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour WORLD CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(008451.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

2000 VOLTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 80.736.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2006.

Pour 2000 VOLTS, S.à r.l.

J. Reuter

(008487.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

37431

CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 106.421.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company CABLESHIP CONTRACTORS HOLDING NV, recorded at the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce and Industry with number 62995, having its registered office at Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Netherlands Antilles,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 106.421, was incorporated by deed of the undersigned notary, dated February 11, 2005, published in the Mémorial C number 641 of July 1, 2005.

II.- That the capital of the company CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, presently amounts to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CABLESHIP CONTRACTORS HOLDING NV, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 62995, avec siège social à Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Antilles Néerlandaises,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.421, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C numéro 641 du 1^{er} juillet 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A., prédesignée, s'élève actuellement à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société CABLESHIP CONTRACTORS (LUXEMBOURG) S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler.

(009850.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

VMR FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 17, rue Antoine Jans.

H. R. Luxemburg B 70.415.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft VMR FUND MANAGEMENT S.A. mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 70.415, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 17. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 570 vom 23. Juli 1999,

deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Frank Baden am 4. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 141 vom 12. Februar 2000,

deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 954 vom 17. September 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft in Echternacherbrück.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in Konz (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, nach L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans;
 - 2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung;
 - 3.- Verschiedenes.
- Die ausserordentliche Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgenden Beschluss einstimmig vor:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 2, parc d'activité Syrdall, nach L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans, zu verlegen, und demzufolge Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da damit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, S. Jeandey, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2006, vol. 535, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 24. Januar 2006.

J. Seckler.

(009827.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

CLAIRMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 89.459.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLAIRMONT S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.459,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002,

au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Schmit, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Parmentier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital.

2.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

3. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital.

Libération - Payement

La libération des actions nouvellement émises a eu lieu moyennant versement en numéraire du montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par les actionnaires existants au prorata de leur participation respective dans le capital.

La preuve de ce payement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Fritsch, A. Schmit, C. Parmentier, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 69, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2006.

H. Beck.

(010257/201/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

CLAIRMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 89.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2006.

H. Beck.

(010259/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SKYTEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 77.692.

L'an deux mille cinq, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKYTEC GROUP S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 104 du 10 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix à L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville, Commune de Hespérange, et en conséquence modification du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'engagement de la société et en conséquence de l'article 6 des statuts.

3.- Démission et nomination d'administrateur.

4.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, à L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville, et en conséquence de modifier le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (2^e alinéa).** Le siège social est établi à Alzingen, commune de Hespérange, ou dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur du pays par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'engagement de la société et en conséquence l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont nécessairement la signature du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Andreas Gemblar, business consultant, demeurant à CH-1164 Buchillon, Sous les Vignes 10.
- b) Monsieur Heinz Vogel, expert-fiscal diplômé, demeurant à CH-8840 Einsiedeln, Luegetenstrasse 20.
- c) Monsieur Max Meienberg, licencié Oec. Publ., demeurant à CH-6312 Steinhausen, Eschenstrasse 2.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à leur donner.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme nouveaux administrateurs, savoir:

1) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 20 décembre 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2) Monsieur Lionel Capioux, employé privé, né à Metz/France, le 3 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ils terminent le mandat de leurs prédécesseurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, L. Capioux, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2006, vol. 26CS, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(010507/216/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

SKYTEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 77.692.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(010510/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 74.380.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 12 janvier 2006 que:

L'assemblée générale a décidé de révoquer Mademoiselle Caty Franckiniouille, employée privée, née le 3 décembre 1967 à Namur (Belgique), demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 30 Champ de Présenne, de son poste d'administrateur.

L'assemblée a élu en son remplacement:

- Monsieur Jozef Hommen, employé privé, né le 14 septembre 1954 à NL-Kerkrade, demeurant à NL-6464 AB Kerkrade, Beukenbosweg 18.

Suite à cette révocation le Conseil d'Administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur René Grenier, administrateur de société, né le 2 mai 1945 à Tourinnes Saint Lambert (Belgique), demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 30, Champ de Présenne, en qualité d'administrateur simple et d'administrateur-délégué de la société,

- Monsieur Emmanuel Grenier, informaticien, né le 5 janvier 1968 à Berchem Sainte-Agathe (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, 784, Chaussée de Waterloo, en qualité d'administrateur de la société,

- Monsieur Jozef Hommen, employé privé, né le 14 septembre 1954 à NL-Kerkrade, demeurant à NL-6464 AB Kerkrade, Beukenbosweg 18, en qualité d'administrateur de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008490.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

CAROMETAL INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.
R. C. Luxembourg B 54.394.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernand Toussaint, ingénieur-commercial, né à Tihange (Belgique), le 2 décembre 1942, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

2) Monsieur René Roussel, ingénieur, né à Marchiennes-au-Pont (Belgique), le 12 juin 1946, demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 58.

Lesquels comparants agissant en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée CAROMETAL INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.394, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 26 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1066 du 12 juillet 2002, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance d'une cession de parts intervenue entre l'ancien associé FAMIROLE S.A., société anonyme avec siège à Luxembourg, et Monsieur René Roussel ci-avant qualifié, qui a racheté en date du 30 août 2005 les 499 parts de CAROMETAL INTERNATIONAL de sorte que les actuels associés de CAROMETAL INTERNATIONAL sont Monsieur René Roussel, pour 499 parts et Monsieur Fernand Toussaint pour 1 part.

Cette cession de parts est acceptée pour autant que de besoin par les associés.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société à L-9645 Derenbach, Maison 58, appartement numéro 4.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Derenbach.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la Société par l'ajout d'un nouvel alinéa.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la représentation commerciale et le courtage de tous produits ou de tous matériels destinés à la sidérurgie, la métallurgie, les ateliers mécaniques, le génie civil ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits ou matériels destinés aux secteurs visés ci-dessus.

Elle peut, en outre, effectuer toutes prestations de service en qualité de conseiller technique dans les domaines visés ci-dessus.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Toussaint, R. Roussel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 27, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

F. Baden.

(010300/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

CAROMETAL INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.

R. C. Luxembourg B 54.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(010301/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

BATOS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.669.

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATOS S.A. HOLDING, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.669, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 350 du 14 mai 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 984 du 24 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Sprinkange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12.500) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Main Street, P.O. Box 3136, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Pierrard, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2006, vol. 433, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 2006.

A. Weber.

(011257/236/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

GARANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 113.729.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représentée par Madame Stéphanie Pache, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 5 décembre 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A., immatriculée au R.C. Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représentée par Madame Stéphanie Pache, prédite,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 5 décembre 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de GARANCE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de rassemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille six. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les préserts statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée	999 actions
- Monsieur Aniel Gallo, prénommé	1 action
Total: mille	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq. La première assemblée générale se tiendra en deux mille six.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Jean-Claude Rahier, demeurant à B-4130 Esneux, 42, avenue de Gérardon.
 - Monsieur Stéphane Rahier, demeurant à B-4130 Esneux, 42, avenue de Gérardon.
 - Madame Christiane Coninx, demeurant à B-4130 Esneux, 42, avenue de Gérardon.
3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jean-Claude Rahier, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Paché, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2005, vol. 914, fol. 10, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2006.

A. Biel.

(011262/203/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

KOMAS BUILDING COMPANY, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 30.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2006.

Pour KOMAS BUILDING COMPANY, G.m.b.H.

J. Reuter

(008520.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

LUXCELLENCE ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(008529.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2006.
